

19 juillet 2008 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

## Entretien de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, dans "Irish Times" du 19 juillet 2008, sur l'avenir du Traité de Lisbonne après le vote négatif des Irlandais.

Q - On a cité à de nombreuses reprises vos propos selon lesquels l'Irlande devait se prononcer de nouveau sur le Traité de Lisbonne et pourtant, il serait politiquement impossible de demander à l'électorat irlandais de revoter sur un Traité de Lisbonne inchangé. Pensez-vous que les Vingt-six puissent être persuadés de tenir une conférence intergouvernementale pour rouvrir les négociations sur les dispositions de ce traité et, dans le cas contraire, comment les Vingt-six peuvent-ils répondre aux préoccupations irlandaises ?

R - J'ai été l'un des premiers responsables européens à dire publiquement que la décision démocratique du peuple irlandais devait être respectée et j'ai voulu que mon premier déplacement en Europe en ma qualité de président en exercice du Conseil européen soit pour me rendre en Irlande. Mais il faut aussi respecter le choix démocratique des vingt-trois Etats qui ont décidé de ratifier le traité. En tant que président du Conseil européen, il m'appartient de trouver une solution qui réconcilie l'ensemble de la famille européenne. Pour cela, il faut que je comprenne le message que les Irlandais ont voulu adresser en disant "non" à un traité signé par les représentants des Vingt-sept. Je suis convaincu qu'ils n'ont pas simplement voulu garder le Traité de Nice ! Il me semble qu'ils ont plutôt voulu faire part de leurs inquiétudes et de leurs critiques sur la manière dont l'Europe fonctionne. Il faut trouver quelles peuvent être les bonnes réponses à ces inquiétudes et à ces critiques. Est-ce que cela passe par une nouvelle Conférence intergouvernementale ? Très franchement, je ne crois pas que cela soit considéré comme une solution raisonnable par les vingt-six partenaires de l'Irlande. Ce qui est le plus important, c'est d'apporter de véritables réponses aux inquiétudes des Irlandais. C'est pour cela que je suis venu à Dublin : pour écouter et pour comprendre.

Q - De nombreux électeurs irlandais étaient préoccupés par la perte d'un commissaire permanent. Le Traité de Lisbonne stipule que si tous les Etats membres sont d'accord en 2014, chacun des pays de l'Union pourrait continuer à avoir droit à un commissaire permanent. Seriez-vous disposé à vous engager à poursuivre avec vingt-sept commissaires ?

R - Je vous rappelle qu'un commissaire n'est pas chargé de défendre les intérêts de son pays d'origine, mais d'agir, conjointement avec ses collègues, au nom de l'intérêt général européen. Si le Traité de Nice reste en vigueur, c'est dès l'année prochaine, en 2009, que les effectifs de la Commission seront plafonnés. Le Traité de Lisbonne prévoit au contraire le maintien d'un commissaire par Etat membre jusqu'en 2014 et permet même une certaine flexibilité au-delà. En rejetant le Traité de Lisbonne, les Irlandais ont pris le risque de perdre le commissaire irlandais dès 2009 au lieu de 2014 ! Sur le fond, il faut être prudent avec cette question. La Commission joue un rôle essentiel dans le fonctionnement européen. Je ne suis pas sûr qu'une Commission pléthorique pourrait remplir sa tâche avec toute l'efficacité nécessaire. Mais je ne veux écarter a priori aucune solution qui serait compatible avec les traités et serait acceptable pour tous.

Q - A Strasbourg, le 10 juillet, vous avez déclaré que le Conseil et la Commission seraient prêts à proposer une solution au rejet irlandais du Traité de Lisbonne entre les réunions du Conseil d'octobre et décembre, mais que vous ne saviez pas si l'Irlande serait prête. Les élections européennes auront lieu en juin, et une nouvelle Commission sera désignée à l'automne. Selon vous, sera-t-il nécessaire de prendre une décision concernant les bases juridiques de ces deux événements avant la fin de la Présidence française, ce qui nécessiterait de ratifier les règles du

evenements avant la fin de la Présidence française, ce qui nécessiterait de retourner les règles du Traité de Nice pour les deux ?

R - J'ai dit que je souhaitais pouvoir proposer une solution ou au moins une méthode lors du Conseil européen d'octobre ou de décembre. Pourquoi ? Non pas pour imposer un calendrier à quiconque mais tout simplement parce que les Européens doivent savoir sur quelles bases ils éliront leurs représentants au Parlement européen. Ces élections sont fixées au mois de juin 2009. Elles doivent être organisées plusieurs mois à l'avance. Nous ne pouvons pas ignorer cette contrainte qui s'impose à tous : que le Traité de Nice continue à s'appliquer ou que celui de Lisbonne entre en vigueur, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau Parlement en juin 2009, et désigner une nouvelle Commission en octobre de la même année. Il faudra bien savoir un peu à l'avance sous quel régime juridique, Nice ou Lisbonne, nous prendrons ces décisions : c'est le rôle de la Présidence que de préparer ces échéances et elle le fera naturellement dans le respect du vote exprimé par les Irlandais.

Q - Vous avez affirmé à plusieurs reprises "c'est soit Lisbonne, soit Nice". Cela signifie-t-il que vous excluez la possibilité que les Vingt-six fonctionnent avec le Traité de Lisbonne sans l'Irlande ? Mis à part le fait qu'un nouvel élargissement soit impossible avec le Traité de Nice, serait-il si néfaste de conserver le Traité de Nice ?

R - Cela fait maintenant plus de dix que nous débattons des questions institutionnelles. Elles ont été examinées dans le moindre détail. Il est temps d'en finir. Je ne crois pas que les vingt-six partenaires de l'Irlande soient prêts à s'engager dans une nouvelle Conférence intergouvernementale. Je ne pense pas davantage que ce soit la véritable attente des citoyens européens. C'est pour cela que le choix est entre Nice et Lisbonne. Un blocage persistant aurait des conséquences sur l'élargissement mais aussi sur la Commission puisque si l'on en reste à Nice, la Commission sera plafonnée dès l'année prochaine. Mon espoir, c'est que nous parvenions à trouver une solution tous ensemble, qui permette à la famille européenne de rester unie. Quant à l'Europe à plusieurs vitesses, je ne la souhaite pas et elle ne pourrait être envisagée qu'en dernière hypothèse. Nous sommes plus forts tous ensemble : l'Europe a besoin de l'Irlande et l'Irlande a besoin de l'Europe !

Q - Pourquoi accorder une telle priorité à la construction de "l'Europe de la défense", et comment la neutralité de l'Irlande peut-elle s'inscrire dans cette vision de l'Europe ?

R - L'Union européenne a su garantir la paix, la prospérité et la démocratie dans un continent jadis déchiré et ruiné par les guerres et les dictatures. Elle a un rôle essentiel à jouer dans le monde pour promouvoir la paix, la prospérité, la démocratie. Au cours des dernières années, l'Union européenne a conduit des opérations militaires : c'est le cas actuellement au Tchad, avec l'EUFOR, commandée par un général irlandais. Je ne crois pas que cela a nui à la neutralité irlandaise et je ne vois pas comment cela pourrait le faire puisque les décisions en la matière se prennent et continueront à se prendre à l'unanimité. L'objectif est tout simplement de faire en sorte que les Européens travaillent mieux ensemble et soient plus efficaces, dans le respect des choix de chacun en matière de défense.